

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU PLATEAU  
DE PLOUDIRY**

**COMPTE-REDU DU COMITE SYNDICAL  
DU JEUDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Présents	Absents et excusés
AUVRET Stéphane, BILLON Henri, CADIOU Lauren, CAM Jean-Yves, CANN Joël, DONVAL Éric, DONVAL Jean-Michel, GUEGUEN Marie-Laure, HERRY Stéphane, HOURMANT Mickaël, LAURANS Patrick, LAURENT Sandrine, LE DIZES Benoît, LE PORT Bénédicte, MILIN Emma, PHILIPPE Georges, QUENTRIC BOWMAN Morgane et TOURBOT Jacqueline	BARON Jacques (pouvoir à CANN Joël), SOUDON Chantal (pouvoir à DONVAL Jean-Michel) et TROËL Erwan (pouvoir à QUENTRIC BOWMAN Morgane)

**ORDRE DU JOUR**

**Tarifs du service animation : accueil périscolaire et extrascolaire**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions tarifaires proposées par la commission « animation et vie culturelle » du 17 juin 2021

Le comité syndical, à l'unanimité des membres votants,

**Article 1 :** Approuve les tarifs des prestations calculés selon le quotient familial (base pour un QF de 1 000,00 euros) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Prestation	Tarifs en euros
Accueil périscolaire / ¼ heure ( <i>Matin, soir, CLAS et mercredi</i> )	0,38
Pénalité pour le mercredi si réservation et pas de présence Forfait ( <i>tarif QF 1200 x durée maximale de présence possible</i> )	20,70
Vacances / ½ journée	6,53
Pénalité pour les jours de vacances si réservation et pas de présence - Forfait	7,84

**Article 2 :** Approuve les tarifs des prestations non calculés selon le quotient familial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Prestation	Tarifs en euros
Repas <i>Le tarif du repas est identique à celui demandé par la commune de LA MARTYRE aux familles dont les enfants prennent régulièrement leurs repas à la cantine municipale (évolution similaire)</i>	3,60
Goûter	0,55

**Tarifs du sport été 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets réalisés par le service animation,

Vu les propositions tarifaires proposées par la commission « animation et vie culturelle » du 17 juin 2021

Le comité syndical, à l'unanimité des membres votants,

**Article 1 :** Approuve les tarifs des prestations du sport été (base pour un QF de 1 000,00 euros)

Prestations	Tarif (base QF 1000) / enfant
Forfait semaine (4 jours)	40,00 €
Journée territoire SIPP	12,00 €
Journée extérieure ou avec un intervenant (sur le territoire SIPP)	18,00 €

## Personnel – Création d'un emploi au service technique

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,  
Vu la décision du Bureau,  
Vu le tableau des emplois,

Le Comité Syndical à l'unanimité

Article 1 : décide de créer un emploi d'agent polyvalent à temps complet relevant de la catégorie C au service technique

Article 2 : décide de modifier le tableau des emplois ci-dessous.

Service	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité contractuel	Postes pourvus	Postes vacants	Temps de travail
Administration générale	Responsable du service administratif et financier	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Non	1	0	TC
Services techniques	Responsable du service technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Non	1	0	TC
	Agent polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Non	6	0	TC
<b>Oui</b>				<b>1</b>	<b>0</b>	<b>TC</b>	
Educateur des activités physiques et sportives	Responsable du service animation Animateur sportif	Educateur des A.P.S.	Educateur des A.P.S. Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Non	1	0	TC
Animation	Animateur	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	4	0	TC
				Oui	0	1	20h00/semaine (annualisé)

### Autorisation du Président à missionner le Centre de Gestion du Finistère dans le cadre d'un accompagnement à la création d'un service administratif commun à l'échelle du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du syndicat intercommunal du plateau de Ploudiry (SIPP),  
Vu les délibérations concordantes des communes adhérentes,  
Considérant, l'inflation de l'expertise requise au niveau des fonctions administratives dans les communes,  
Considérant, la fragilité des organisations au sein de chaque collectivité concernée face aux problématiques de suppléance en cas d'absentéisme et de nécessité de remplacer le personnel en congés, au regard de la continuité de service à assurer,  
Considérant, le déficit d'attractivité des postes proposés lié à une quotité de travail non complète ou à la problématique de situation de travailleur isolé susceptible de constituer un risque psycho-social,

Six des sept communes adhérentes au SIPP, à savoir, Ploudiry, Loc-Eguiner, Tréflévénez, Le Tréhou, Saint Eloy et Locmélard, souhaitent engager une démarche sur la création d'un service administratif commun à l'échelle du syndicat.

La réflexion déjà avancée, s'appuie sur des enjeux territoriaux identifiés et partagés ainsi que sur un pré-diagnostic réalisé auprès des communes intéressées.

Un état des lieux partiel des ressources humaines a été opéré, il inventorie les quotités de temps de travail au regard des différentes missions exercées dans les services administratifs communaux.

Après information préalable de l'ensemble des conseils municipaux, le 17 juin 2021 un premier niveau de communication a été réalisé auprès de l'ensemble des agents concernés pour les aviser de la nature et des enjeux du projet.

Il importe à présent que le SIPP, en tant que porteur du projet pour le compte de l'ensemble des communes concernées, sollicite les services du centre de gestion du Finistère en vue du lancement d'une étude juridique de faisabilité.

Dans le cadre de la constitution et de l'organisation du service administratif commun précité, l'enjeu de l'étude consiste, au regard du cadre réglementaire afférent, de retenir la forme juridique de coopération répondant au mieux aux problématiques rencontrées par les communes.

Il est proposé au comité syndical :

**De valider** le portage de la démarche visant à constituer un service administratif commun à l'échelle du territoire du SIPP,

**D'autoriser** le président à missionner le centre de gestion du Finistère en vue de la réalisation d'une étude juridique de faisabilité pour le compte des communes adhérentes,

**De valider** la prise en charge par le SIPP du coût de l'étude à hauteur de **1 570,50 €**, montant qui sera refacturé à parts égales à chaque collectivité.

Le Comité Syndical adopte les propositions ci-dessus

- à 17 voix pour
- à 4 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Transmission en Préfecture : 7 juillet 20221

Affichage le : 7 juillet 2021

Le Président,  
Georges PHILIPPE.